

COMMUNE DE SAINT - FARGEAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 8 MARS 2010

Le conseil municipal de SAINT – FARGEAU s’est réuni le lundi 8 mars 2010 à 20H30 à la mairie de SAINT – FARGEAU , sous la présidence de **Monsieur Jean JOUMIER , Maire .**

Etaient présents : Mrs et Mmes JOUMIER. BAUDOT. ROUSSEAU. PATIN. BROCHUT.

CHARPENTIER. PETIT. MUROT. ROPARS. AMAR. LELORRAIN. ROLAZ. SISTRAC.

Etaient absents excusés : Mr MAZE avait donné pouvoir à Mr PATIN .

Mr BEAUDOIR avait donné pouvoir à Mr JOUMIER .

Etaient absents : Mrs et Mme MAGNY. COURIVAUD. LEAU. BOULAY.

Secrétaire de Séance : Mr Eric ROUSSEAU .

Lecture est donnée du procès – verbal de la séance précédente qui n’amène pas d’observations .

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le 26 février 2010 , l’Ordre du Jour était le suivant :

- **Présentation du PADD par Monsieur GAILLARD de GEOMEXPERT .**

PRESENTATION DU PROJET D’AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Monsieur JOUMIER remercie vivement **Monsieur BAULARD** , Géomètre de GEOMEXPERT et **Monsieur GAILLARD** , Ingénieur Urbaniste de GEOMEXPERT de leur présence et pour leur présentation du Projet d’ Aménagement et de Développement Durable aux élus .

Monsieur GAILLARD rappelle le cadre juridique du Projet d’Aménagement et de Développement Durable . Les lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 et Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 ont profondément rénové le cadre des politiques d’aménagement de l’espace . Par le P.A.D.D. , la commune a un cadre de cohérence des différentes actions d’aménagement qu’elle engage . Les enjeux sont les suivants :

- Maîtriser l'étalement urbain ;
- Favoriser les relations entre les différents secteurs de la commune ;
- Favoriser un développement équilibré et maîtrisé de l'habitat tout en assurant la diversité et la qualité des formes d'habitat ;
- Maintenir la qualité architecturale des entités bâties ;
- Préserver le patrimoine bâti des anciens hameaux ;
- Freiner la surconsommation des espaces naturels et ruraux , la dégradation des paysages et le gaspillage des ressources naturelles .

Par courrier du 14 octobre 2008 , les services de l'Etat mettaient en cause trop de surface à urbaniser , aussi de nombreuses réunions eurent lieu depuis avec les représentants des services de l'Etat , et cette surface à urbaniser à diminuer d'environ 15 hectares sur SAINT – FARGEAU et 14 Hectares sur SEPTFONDS .

Le plan de masse du projet de la Zone Nord , de 9 hectares par un promoteur privé doit être inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme .

La loi de Participation des Voies et Réseaux (P.V.R.) relative à la participation financière des aménageurs concernant les différents réseaux pour les futures constructions est rappelée aux élus , ainsi que des conventions à mettre en place entre les différentes parties concernées .

En sachant que le P.L.U. n'est pas arrêté , le conseil municipal a pris connaissance du résultat des différentes réunions d'études entre les élus et les services de l'Etat notamment pour :

- l'implantation du lotissement DOMANYS rue Raymond Guérémy , c'est un projet mixte de logements locatifs aidés et de terrains à bâtir individuels ;
- un projet à court terme d'urbanisation pour la zone du Champs de la Marnière ;
- la Zone des Gobillots ;
- la future salle polyvalente ;
- d'un lotissement communautaire sur SEPTFONDS .

Il est également évoqué , la mise en adéquation des réseaux et des projets de développement de la commune , de valoriser les réseaux existants , d'adapter la défense incendie aux extensions projetées de l'urbanisation et aux constructions existantes , de permettre la réalisation d'une nouvelle station d'épuration .

Pour finaliser le dossier P.L.U. , la chronologie des différentes étapes est rappelée : P.A.D.D. concertation 2 mois pour finaliser le dossier de la Zone Nord ; délibération pour arrêter le projet P.L.U. , transmission aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées (3 mois pour répondre) ; puis enquête publique (1 mois) , commissaire enquêteur (1 mois pour répondre suite à l'enquête) et délibération du conseil municipal approuvant le Plan Local d'Urbanisme .

- **Monsieur BAULARD** intervient également pour apporter plusieurs explications en la matière .

Puis **Monsieur GAILLARD** et **Monsieur BAULARD** quittent la salle et **Monsieur JOUMIER** demande aux conseillers municipaux de bien vouloir voter pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de SAINT – FARGEAU - SEPTFONDS .

Monsieur SISTRAC dit qu'il manque d'informations plus précises quant à voter pour ce dossier.

Plusieurs conseillers municipaux font également cette remarque .

Monsieur JOUMIER rappelle que les élus étaient invités aux différentes réunions de concertations pour l'élaboration du P.L.U.

Le vote est le suivant :

- Contre : **Mr SISTRAC** .
- Abstentions : **Mme CHARPENTIER** . **Mme ROLAZ** .
- Pour : **tous les autres conseillers municipaux** .

Monsieur ROUSSEAU intervient quant au financement de la zone Nord pour un promoteur privé .

Monsieur PATIN prend la parole et apporte des réponses sur le P.A.D.D. et **Monsieur JOUMIER** conclut en ces termes :

- qu'un dossier juridique devra être établi avant la finalisation du P.L.U. pour cette zone Nord ;
- que la présentation des schémas d'orientation est en cours d'élaboration ;
- que les services de l'Etat émettront un avis plus favorable en considérant le nombre d'hectares réduits pour les zones constructibles , par rapport au dossier de 2008 .

Après l'intervention d'autres élus , la séance est levée à 23H15.

Le Secrétaire de Séance

Eric ROUSSEAU

Le Maire

Jean JOUMIER

-